

## **Réforme des carrières de la Fonction Publique catégorie B** **Et incidence avec le TPS**

L'application de la réforme de la catégorie B de la Fonction Publique vient d'être mise en place en décembre 2011 à France Télécom avec deux ans de retard sur la Fonction Publique.

Malgré l'intention de la Direction cette mise en place n'est pas rétroactive. Nous avons dénoncé ce recul par rapport aux annonces faites, car très tôt nous dénoncions l'attente excessivement longue des décrets d'application au sein de l'entreprise.

Suite aux demandes des OS, la Direction prévoit pour ceux actuellement en TPS et d'un niveau d'emploi équivalent à la catégorie B de la Fonction Publique, l'allongement de leur temps en TPS jusqu'à obtention d'une ancienneté de 6 mois dans leur nouvel échelon. De telles prolongations étant limitées à juin 2012. En effet les dates d'application des nouveaux échelons sont au plus tard pour quelques uns le 01 janvier 2012. (L'ancienneté requise de 6 mois au meilleur indice arrive à terme en juin 2012).

1 ) - Voir la décision unilatérale de la Direction :

[http://anoo.rh.francetelecom.fr/rh/default/EN/all/rh\\_textes/decisions\\_unilaterales\\_a\\_ftsa.htm](http://anoo.rh.francetelecom.fr/rh/default/EN/all/rh_textes/decisions_unilaterales_a_ftsa.htm)

Voir : « décision N° 10 du 20/12/2011 relative à la prolongation du TPS suite à la réforme de la catégorie B »

2 ) - Les grilles indiciaires sont consultables sur @noo :

[http://anoo.rh.francetelecom.fr/rh/default/EN/all/rh\\_remuneration/traitement\\_indiciaire.htm](http://anoo.rh.francetelecom.fr/rh/default/EN/all/rh_remuneration/traitement_indiciaire.htm)

Voir l'onglet :- « échelles grades de classification »

Ou l'onglet : - « échelles grades de reclassement »

Vous pouvez nous contacter pour plus d'information....